



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 AVRIL 2016

<p>DELIBERATION N° : 20160411_10</p> <p>OBJET : Réhabilitation de dispositifs de climatisation Approbation du projet et du plan de financement</p> <p>NOTA : Le Député-Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;">20 AVR. 2016</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 31 Procuration : 3 Votants : 34 Abstention : 0 Exprimés : 34</p>	<p>L'an deux mille seize, le onze avril à dix-sept heures quinze minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON</p> <p>LEBRETON Patrick - LANDRY Christian - BAUSSILLON Inelda - MUSSARD Harry - MUSSARD Rose Andrée - BATIFOULIER Jocelyne - LEBRETON Blanche - LEBON Jean Daniel - LEJOYEUX Marie Andrée - MOREL Harry Claude - GERARD Gilberte - LEBON Guy - VIENNE Raymonde - KERBIDI Gérald - JAVELLE Blanche Reine - GRONDIN Jean Marie - HOAREAU Claudette - LEBON Marie Jo - NAZE Jean Denis - HUET Marie Josée - HUET Henri Claude - COURTOIS Lucette - ETHEVE Corine - D'JAFFAR M'ZE Mohamed - BOYER Julie - PAYET Yannis - GEORGET Marilyne - HOAREAU Sylvain - GUEZELLO Alin - FONTAINE Olivier - RIVIERE François</p> <p>Représentés YEBO Henri Claude représenté par MUSSARD Harry FRANCOMME Brigitte représentée par GUEZELLO Alin PAYET Priscilla représentée par RIVIERE François</p> <p>Absents VIENNE Axel - HOAREAU Jeannick - ASSATI Marie Pierre - GUEZELLO Rosemay - MALET Harry</p>
<p>L'élu délégué Christian LANDRY</p> 	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Gérald KERBIDI, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>

DÉLIBÉRATION N° : 20160411_10

OBJET :

**Réhabilitation de
dispositifs de
climatisation
Approbation du projet
et du plan de
financement**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Député-Maire expose :

Inauguré en 2007, l'auditorium Harry Payet contribue au développement culturel de la Commune. Conçu comme une véritable salle de spectacle avec tous les équipements nécessaires, il accueille tout au long de l'année de nombreux événements musicaux ou culturels, mais aussi des conférences-débats. Cet équipement propose 176 places assises.

L'hôtel de ville de Saint-Joseph, construit dans les années 50, est un ensemble bâti remarquable. L'obtention du second prix au concours « Lumière 2006 », avait permis de récompenser la collectivité pour l'effort de mise en valeur lumineuse de ce patrimoine.

Ces deux équipements municipaux très fréquentés, nécessitent que soit remplacé l'actuel système de climatisation devenu vétuste et non conforme à la réglementation (gaz ne répondant plus aux normes en vigueur).

La « **Réhabilitation de dispositifs de climatisation** » de l'Hôtel de ville et de l'auditorium Harry Payet, peut être soutenue financièrement au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre.

I Objet de l'opération et conditions de réalisation

A) Objet

La réhabilitation des systèmes de climatisation à l'hôtel de ville et à l'auditorium de la commune devient une nécessité. En effet, les systèmes actuels montrent des signes de défaillance et ne respectent plus la réglementation. L'objectif est donc de remplacer les climatisations défectueuses par de nouveaux systèmes plus efficaces et plus économes en énergie.

B) Conditions de réalisation

Les caractéristiques de la nouvelle climatisation

La dépose de l'ancien système de climatisation laissera place à l'installation de nouveaux réseaux d'électricité et frigorifique hydraulique comprenant toutes les fournitures (calorifuge, carottages, goulottes, reprise d'étanchéité et rebouchage de passages non utilisés..).

De même, la nouvelle machinerie proposera un système de débit réfrigérant variable incluant la centrale, les diffuseurs muraux, la cassette de soufflage et leurs supports, les vannes, les pompes, la reprise d'étanchéité et le rebouchage de passages non utilisés.

Le choix d'une installation Type DRV

Les systèmes de climatisation *DRV* (à débit de réfrigérant variable) permettent de transporter les calories/frigories d'une unité extérieure vers plusieurs diffuseurs intérieurs « de type ventilo-convecteur ».

La « **Réhabilitation de dispositifs de climatisation** » à l'Hôtel de ville et à l'auditorium communal, sera réalisé majoritairement en entreprises externes. **Le commencement des travaux est prévu pour août 2016 pour une durée de 8 mois environ**, soit une livraison pour le mois d'avril 2017.

II Ingénierie financière

A) Coûts du projet

Une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, permet de présenter un projet dont les coûts se présentent ainsi :

Postes	Réhabilitation de dispositifs de climatisation	Sous-total HT
I Travaux en entreprise externalisée	Etude d'exécution – installation de chantier sur deux sites différents – pose du réseau électricité et frigorifique – pose de la machinerie système débit réfrigérant variable – formation constructeur sur nouvelle technologie	300 000,00 €
II Travaux en entreprise municipale	Réalisation d'une dalle et enfouissement de réseaux	7 000,00 €
III Ingénierie	Coordonnateur SPS et prestataires de contrôles externes	6 000,00 €
IV Frais divers et imprévus	Prestations diverses	14 000,00 €
	TOTAL Général € HT	327 000,00 €
	TVA (8,5%)	27 795,00 €
	TOTAL Général € TTC	354 795,00 €

B) Plan de financement

Ce projet est éligible à la première enveloppe de la dotation de soutien accompagnant les collectivités locales du bloc communal ; aussi, le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous.

Réhabilitation de dispositifs de climatisation

Montant de l'opération en (HT)	327 000,00 €
Dotation de soutien à l'investissement des communes (80%)	261 600,00 €
Commune de Saint Joseph (20%)	65 400,00 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	27 795,00 €
Montant de l'opération en TTC	354 795,00 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet de « **réhabilitation de dispositifs de climatisation** » et le plan de financement présentant une participation communale de 93 195 € TTC (65 400 € HT+ 27 795 € de TVA) ;
- d'autoriser le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Député-Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°10,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

Présents : 31

Pour : 34

Représentés : 3

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** le projet de « réhabilitation de dispositifs de climatisation » et le plan de financement présentant une participation communale de 93 195 € TTC (65 400 € HT+ 27 795 € de TVA) comme suit :

Réhabilitation de dispositifs de climatisation

Montant de l'opération en (HT)	327 000,00 €
Dotation de soutien à l'investissement des communes (80%)	261 600,00 €
Commune de Saint Joseph (20%)	65 400,00 €
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	27 795,00 €
Montant de l'opération en TTC	354 795,00 €

Article 2.- **AUTORISE** le Député-Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : 20 AVR. 2016

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY

